



Certificat d'examen de type
n° 01.00.462.004.1 du 10 septembre 2001

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001

DDC/72/B040682-D2

Ensemble de mesurage d'hydrocarbures BLACKMER MOUVEX
type E-DMX 3 monté sur camions citernes

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

BLACKMER MOUVEX, 5 rue du Sahel, 75012 Paris.

OBJET :

Le présent certificat d'examen de type complète la décision d'approbation de modèle n° 99.00.462.013.1 du 23 août 1999 relative à l'ensemble de mesurage d'hydrocarbures BLACKMER MOUVEX modèle E-DMX 3 monté sur camions citernes.

CARACTERISTIQUES :

L'ensemble de mesurage d'hydrocarbures BLACKMER MOUVEX type E-DMX 3 monté sur camions citernes faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par la décision n° 99.00.462.013.1 précitée par la possibilité d'être équipé de l'un des compteurs PERNIN EQUIPEMENTS modèles NEB 20 ou NEB 80 approuvés par la décision n° 01.00.422.002.1 du 21 avril 2001 ou modèle NEB 48 approuvé par la décision n° 01.00.422.001.1 du 21 avril 2001.

Les caractéristiques métrologiques, les conditions particulières de construction et les conditions particulières d'utilisation sont identiques à celles définies par la décision précitée.

SCELLEMENTS :

Les dispositifs de scellement restent inchangés à l'exception de ceux prévus dans les décisions des compteurs PERNIN EQUIPEMENTS n° 01.00.422.002.1 et n° 01.00.422.001.1 précitées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, à l'exception de la marque de conformité au type qui est constituée par le numéro et la date figurant dans le titre du présent certificat.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Les conditions particulières de vérification définies dans la décision n° 99.00.462.013.1 précitée restent applicables.

Elles doivent toutefois être complétées par celles définies dans la décision n° 01.00.422.002.1 du 21 avril 2001 relative aux compteurs PERNIN EQUIPEMENTS modèles NEB 20 ou NEB 80 et dans la décision n° 01.00.422.001.1 du 21 avril 2001 relative au compteur PERNIN EQUIPEMENTS modèle NEB 48.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée, au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/B040682-D2 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 23 août 2009.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX.